



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUILLET 2020

DELIBERATION N° :
DCM_200727_058

OBJET : Budget Primitif 2020 -
Attribution d'une subvention à
l'association MISSION LOCALE SUD

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché
à la porte de la Mairie, le : 04 AOUT 2020

Nombre des conseillers en exercice : 39

| | |
|-------------|----|
| Présents | 32 |
| Procuration | 4 |
| Votants | 36 |
| Abstention | 0 |

Le Maire

L'Elue Déléguée

Lucette COURTOIS

L'an deux mille vingt, le vingt sept juillet à 17h20, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au gymnase Henri Ganofsky – rue du centre nautique 97480 Saint-Joseph, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HUET Jocelyn ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; LEBON Louis Jeannot

Absents – Représentés

KERBIDI Gérald représenté(e) par LANDRY Christian
DAMOUR Colette représenté(e) par HUET Marie-Josée
GEORGET Marilyne représenté(e) par COURTOIS Lucette
NASSER Haïfa représenté(e) par LEBON Louis Jeannot

Absents

LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur MOREL Harry Claude, 3ème adjoint, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DÉLIBÉRATION N° : DCM_200727_058

OBJET : Budget Primitif 2020 - Attribution d'une subvention à l'association MISSION LOCALE SUD

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

L'association MISSION LOCALE SUD souhaite mettre en place cette année son action «Jeune en mouvement vers l'emploi - Jeme ». Cette initiative permettra de maintenir les jeunes dans une dynamique d'insertion socio-professionnelle, de développer des compétences psychosociales recherchées par les employeurs, de favoriser l'éducation à l'image et aux médias, de rapprocher les jeunes de la filière numérique et de développer l'identité numérique.

Cette action est inscrite à la programmation 2020 de la politique de la ville validée lors du comité de pilotage du 3 juillet 2020, avec une participation financière communale d'un montant de 1 500,00 €.

Afin que l'association MISSION LOCALE SUD puisse mener à bien son projet, il convient de délibérer sur le montant de la subvention à attribuer à ladite association ainsi que sur l'attribution des aides en nature suivantes :

- Mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles, etc.) ;
- Moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'association MISSION LOCALE SUD une subvention d'un montant de 1 500,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet intitulé «Jeune en mouvement vers l'emploi - Jeme » ;
- d'approuver l'attribution des aides en nature susvisées et d'autoriser la signature des conventions y afférentes ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°58,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages**

Présents : 32

Représentés : 4

Pour : 36

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}.- **ATTRIBUE** à l'association MISSION LOCALE SUD une subvention d'un montant de 1 500,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet intitulé « Jeune en mouvement vers l'emploi - Jeme ».

Article 2.- **APPROUVE** l'attribution des aides en nature suivantes et **AUTORISE** la signature des conventions y afférentes.

- Mise à disposition gracieuse et ponctuelle du domaine public communal (places et voies publiques ; salles, etc.) ;
- Moyens logistiques communaux : sonorisation, éclairage, chapiteaux, tables, podium, barrières, chaises, énergie électrique, eau.

Article 3.- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 4.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire
par transmission en Préfecture le :
Et publication ou notification
Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'Elue Déléguée


Lucette COURTOIS